



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 73689

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la dangerosité pour la santé liée un surdosage du paracétamol. Une célèbre association de consommateurs indique que « Sur décision des pouvoirs publics, le prix du paracétamol a baissé de 44 % au premier janvier afin que la sécurité sociale fasse des économies. Vendu sous divers noms, cet anti-fièvre et antidouleur est l'un des médicaments les plus utilisés en France. Il s'achète librement en pharmacie et est largement prescrit par les médecins. Mais, en cas de surdosage, il peut être à l'origine d'intoxications parfois mortelles. Il peut causer hépatites, greffes du foie, séjours en réanimation, séquelles, décès. Mais beaucoup ignorent la dose maximale quotidienne et le délai à respecter entre deux prises (pas plus de 4 grammes par jour en respectant 6 à 8 heures, exceptionnellement 4 heures, entre les prises chez l'adulte, chacune ne devant pas dépasser 1 gramme ; pas plus de 80 milligrammes kg par jour chez l'enfant). D'où les interrogations sur la fin de l'automédication avec cette molécule. En Suède, le médicament n'est plus en vente libre depuis fin 2014. Aussi, souhaite-t-elle connaître ses intentions afin d'informer au mieux les consommateurs de paracétamol, de la dangerosité pour la santé que peut engendrer un surdosage.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73689

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 817

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)